

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nieul le Dolent

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAULT.

Objet : Réhabilitation et extension d'une maison de santé pluriprofessionnelle : sollicitation de subventions auprès du Conseil régional dans le cadre du programme « Soutien à l'investissement des maisons de santé pluri-professionnelles »

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle, des programmes d'aides en faveur du maintien et du renforcement de la démographie médicale peuvent être sollicités et sont incontournables au financement du projet.

Il présente à l'assemblée successivement les dépenses afférentes à ce projet :

Nature des travaux /Missions	Montant HT
INGENIERIE Études techniques (sols, bureaux techniques, topographiques, SPS...)	15 000€
INGENIERIE Maîtrise d'œuvre	88 000€
MARCHE DE TRAVAUX (réhabilitation et extension)	883 600€
MOBILIER	40 000€
PRESTATIONS CONNEXES ET DIVERS	73 400€
TOTAL	1 100 000€

Et le plan de financement envisagé :

Financements	Montant
DETR 2023 (25%)	250 000€
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	150 000€
PROGRAMME FEDER	250 000€
PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE SYDEV	15 000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	70 000€
AUTOFINANCEMENT	365 000€
TOTAL	1 100 000€

Considérant l'importance à l'échelle du territoire du renforcement de la démographie médicale,

Considérant les engagements successifs réalisés par la commune et ses différents partenaires pour trouver des solutions innovantes et expérimentales permettant de pallier le départ fin 2021 du dernier médecin,

Considérant la volonté ferme et dynamique de l'ensemble de la communauté médicale de se réunir autour d'un projet commun réunissant l'ensemble des praticiens,

Considérant que la création d'une maison de santé pluri-professionnelle est à la fois un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé tout en contribuant à une meilleure efficience de l'offre de soins,

Considérant que ce projet correspond en tous points aux objectifs déclinés dans le programme de subvention « Soutien à l'investissement des maisons de santé pluri-professionnelles ».

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement, le montant des travaux présentés,
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 150 000€ correspondant à 13,64% du montant HT du projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nieul le Dolent
Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAUT.

Objet : Réhabilitation et extension d'une maison de santé pluridisciplinaire : sollicitation de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Aide aux maisons de santé pluri-professionnelles »

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle, des programmes d'aides en faveur du maintien et du renforcement de la démographie médicale peuvent être sollicités et sont incontournables au financement du projet.

Il présente à l'assemblée successivement les dépenses afférentes à ce projet :

Nature des travaux /Missions	Montant HT
INGENIERIE Études techniques (sols, bureaux techniques, topographiques, SPS...)	15 000€
INGENIERIE Maîtrise d'œuvre	88 000€
MARCHE DE TRAVAUX (réhabilitation et extension)	883 600€
MOBILIER	40 000€
PRESTATIONS CONNEXES ET DIVERS	73 400€
TOTAL	1 100 000€

Et le plan de financement envisagé :

Financements	Montant
DETR 2023 (25%)	250 000€
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	150 000€
PROGRAMME FEDER	250 000€
PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE SYDEV	15 000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	60 000€
AUTOFINANCEMENT	375 000€
TOTAL	1 100 000€

Considérant l'importance à l'échelle du territoire du renforcement de la démographie médicale,

Considérant les engagements successifs réalisés par la commune et ses différents partenaires pour trouver des solutions innovantes et expérimentales permettant de pallier le départ fin 2021 du dernier médecin,

Considérant la volonté ferme et dynamique de l'ensemble de la communauté médicale de se réunir autour d'un projet commun réunissant l'ensemble des praticiens,

Considérant que la création d'une maison de santé pluri-professionnelle est à la fois un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé tout en contribuant à une meilleure efficience de l'offre de soins,

Considérant que ce projet correspond en tous points aux objectifs déclinés dans le programme de subvention « « Aide aux maisons de santé pluri-professionnelles » approuvé par le Conseil Départemental de la Vendée.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement, le montant des travaux présentés,
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 60 000€ correspondant à 5,45% du montant HT du projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nieul le Dolent
Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAUT.

Objet : Réhabilitation et extension d'une maison de santé pluridisciplinaire : sollicitation de subventions auprès du SyDEV dans le cadre du programme « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics »

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle, des programmes d'aides en faveur du maintien et du renforcement de la démographie médicale peuvent être sollicités et sont incontournables au financement du projet.

Il présente à l'assemblée successivement les dépenses afférentes à ce projet :

Nature des travaux /Missions	Montant HT
INGENIERIE Études techniques (sols, bureaux techniques, topographiques, SPS...)	15 000€
INGENIERIE Maîtrise d'œuvre	88 000€
MARCHE DE TRAVAUX (réhabilitation et extension)	883 600€
MOBILIER	40 000€
PRESTATIONS CONNEXES ET DIVERS	73 400€
TOTAL	1 100 000€

Et le plan de financement envisagé :

Financements	Montant
DETR 2023 (25%)	250 000€
CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE	150 000€
PROGRAMME FEDER	250 000€
PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE SYDEV	15 000€
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	60 000€
AUTOFINANCEMENT	375 000€
TOTAL	1 100 000€

Considérant l'importance à l'échelle du territoire du renforcement de la démographie médicale,

Considérant les engagements successifs réalisés par la commune et ses différents partenaires pour trouver des solutions innovantes et expérimentales permettant de pallier le départ fin 2021 du dernier médecin,

Considérant la volonté ferme et dynamique de l'ensemble de la communauté médicale de se réunir autour d'un projet commun réunissant l'ensemble des praticiens,

Considérant que la création d'une maison de santé pluri-professionnelle est à la fois un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé tout en contribuant à une meilleure efficience de l'offre de soins,

Considérant que ce projet correspond en tous points aux objectifs déclinés dans le programme de subvention « Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics » approuvé par le comité syndical du SyDEV

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement, le montant des travaux présentés,
- DECIDE de solliciter une subvention auprès du SyDEV en vue de participer au financement de ce projet, à hauteur de 15 000€ correspondant à 1,36% du montant HT du projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nieul le Dolent
Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU,
Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-
Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT,
Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAUT.

Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Nieul-le-Dolent, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

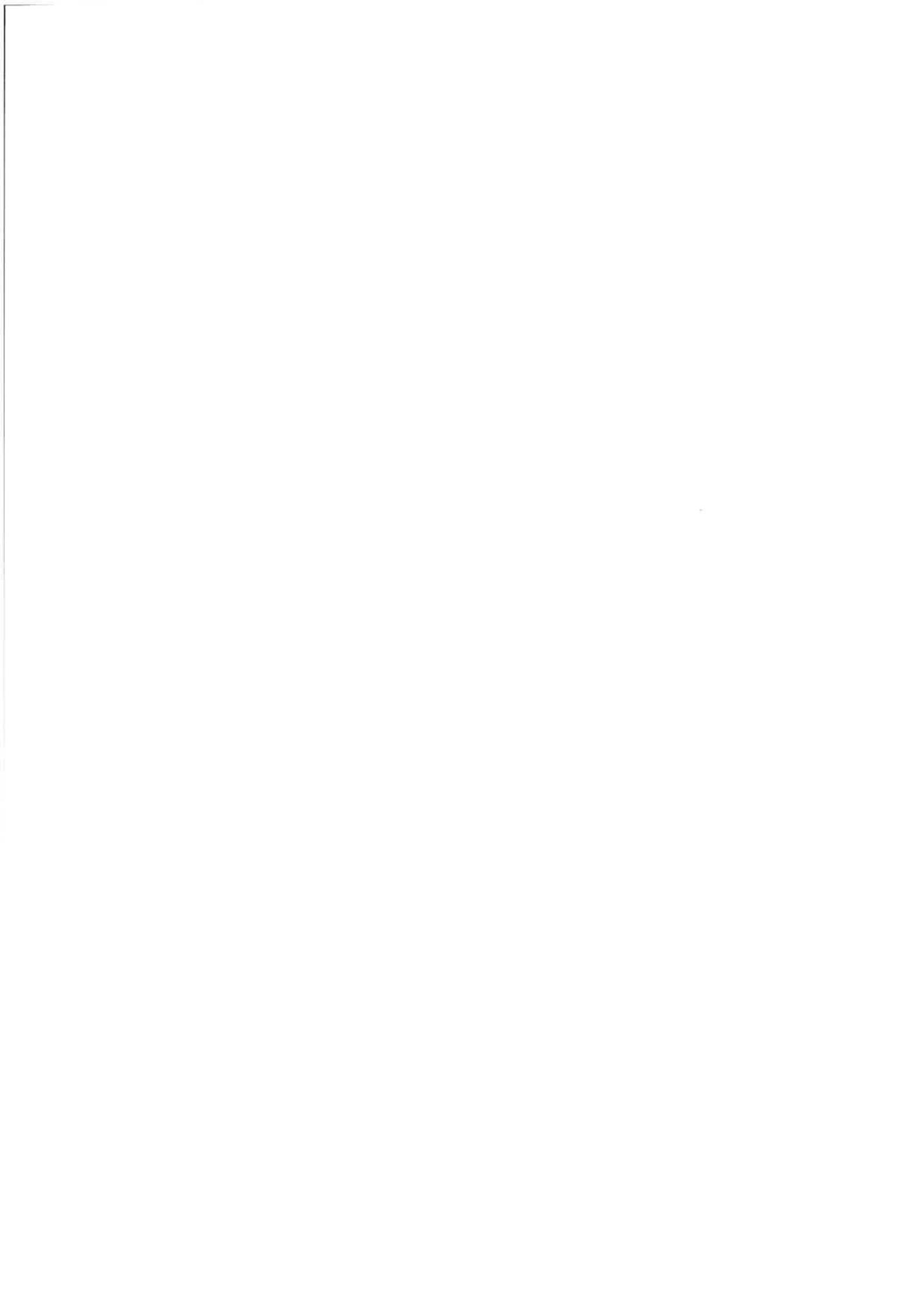
- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Nieul-le-Dolent et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023



COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nieul le Dolent

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAUT.

Objet : Accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures de bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune de Nieul-le-Dolent, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière de fourniture de bureau.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du pays des Achards, la commune de Nieul-le-Dolent et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour l'achat de fournitures de bureau.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023



COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :
 de Conseillers en exercice : 19
 de Présents : 17
 de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
 le douze septembre,
 le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
 M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAUT.

Objet : Maison de Santé Pluriprofessionnelle : approbation des lots déclarés infructueux au RAO

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le rapport d'analyse des offres et attribué les marchés des travaux pour 15 lots sur 18.

Comme précisé à l'occasion de cette séance, certaines dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique indiquent que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque, dans les cas définis ci-après, soit aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits, soit seules des candidatures irrecevables définies à l'article [R. 2144-7](#) ou des offres inappropriées définies à l'article [L. 2152-4](#) ont été présentées, et pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

Afin de garantir des délais raisonnables auprès des entreprises, dans une conjoncture économique fragilisée, des consultations de gré à gré ont donc été conduites sur les lots infructueux dès la clôture de la procédure adaptée.

Monsieur le Maire présente le résultat de ces consultations qui viennent ainsi fixer définitivement le montant des travaux comme suit :

N° LOT	LOTS	ESTIMATIONS	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	PRIX HT
1	DEMOLITIONS	35 000 €	JB SERVICES	22 977,48€
2	TERRASSEMENT / VRD	85 000€	VALOT TP	74 404,33€
3	GROS ŒUVRE	198 000€	ELIE LAURENT	234 943,38€
4	RAVALEMENT	37 500€	VENDEE FACADE	41 664,75€
5	TRAITEMENT ANTI-TERMITES	1 400€	SAPA SAS	1 287,60€
6	CHARPENTE BOIS	25 800€	GENDREAU	26 175,37€
7	MENUISERIES BOIS	68 000€	ATELIER DU BOCAGE	83 072,97€
8	METALLERIE	41 000€	METALLERIE BOCQUIER	54 915,65€
9	MENUISERIES EXT. ALU	55 000€	SERRURERIE LUCONNAISE	71 000,00€
10	COUVERTURE / ZINGUERIE	41 000€	ELIE LAURENT	46 527,30€
11	COUVERTURE / ETANCHEITE	13 000€	SOPREMA	14 631,84€
12	CLOISONS/PLAFONDS ISOLATION	64 000€	ISOLYA	70 153,85€
13	PLAFONDS SUSPENDUS	11 000€	TECHNI PLAFONDS	11 088,63€
14	CARRELAGE / FAIENCE	25 000€	CALANDREAU	23 700,00€
15	REVETEMENT SOLS SOUPLES	18 000€	AUCHER	15 150,00€
16	PEINTURE / NETTOYAGE	20 000€	AUCHER	20 200,00€
17	PLOMBERIE / SANITAIRE CHAUFFAGE / VENTILATION	96 500€	SNCV OUEST	65 170,24€
18	ELECTRICITE	53 500€	BESSE	38 971,00€
TOTAL		888 700€		916 034,39€

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- RETIENT, conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique les offres des entreprises suivantes :

N° LOT	LOTS	ESTIMATIONS	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	PRIX HT
6	CHARPENTE BOIS	25 800€	GENDREAU	26 175,37€
10	COUVERTURE / ZINGUERIE	41 000€	ELIE LAURENT	46 527,30€
11	COUVERTURE / ETANCHEITE	13 000€	SOPREMA	14 631,84€

- RETIENT l'ensemble des offres classées 1ères, offres mieux-disantes de ce marché de travaux, dont le montant s'élève à 916 034,39€ HT soit une augmentation de 3,07% comparativement à l'estimation au stade DCE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de la bonne exécution de ce marché de travaux



Fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site Internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 26 septembre 2023

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAULT.

Objet : Restauration patrimoniale des archives municipales

Monsieur le Maire précise qu'au début de chaque mandat un récolement des archives de la communes est réalisé. Celui-ci permet de s'assurer notamment du classement adéquat des données non numérisées. Il permet également d'identifier l'état des reliures et le cas échéant de procéder à leur restauration.

À cet effet, la restauration de plusieurs registres de délibérations et d'état-civil s'avère nécessaire. Le montant de celle-ci s'élève à 2 078,53€ HT.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de restauration patrimoniale des archives municipales,

Considérant l'éligibilité de ce projet au programme de subvention du Conseil Départemental idoine,

Considérant l'établissement du plan de financement de cette opération comme suit :

MAIRIE DE NIEUL-LE-DOLENT				
RESTAURATION PATRIMONIALE DES ARCHIVES MUNICIPALES				
Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
DEVIS RESTAURATION	2 078,53€	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE	623,56€	30%
		AUTOFINANCEMENT	1 454,97€	70%
Total dépenses	2 078,53€		2 078,53€	100,00 %

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- APPROUVE le plan de financement et le montant des travaux présentés,

- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour participer au financement de ce projet, à hauteur de 623,56€ correspondant à 30% du montant HT du projet,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023

2023
SLOW

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAULT.

Objet : Acquisition d'un cabinet d'orthophoniste Espace Clémenceau

Monsieur le Maire précise que les orthophonistes envisagent d'intégrer la future maison de Santé Pluriprofessionnelle lors de son ouverture prévue en septembre 2024.

Actuellement propriétaire d'un bien sis 1, Rue De Lattre de Tassigny et d'une superficie de 56m² Madame Harmony GUYON a formulé une proposition de vente à la commune après évaluation par un cabinet externe.

Le prix d'acquisition pour la commune s'élèverait à 120 000€.

Monsieur le Maire évoque l'intérêt pour la commune de disposer de ce type de bien afin de pouvoir répondre à des besoins qui pourraient se présenter en terme d'activité commerciale.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du bien sis 1, Rue De Lattre de Tassigny et d'une superficie de 56m² propriété de Mme Harmony GUYON,
- **DE FIXER** à 120 000€ le prix de l'acquisition,
- **DE PRÉCISER** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur donc la commune,
- **D'INDIQUER** que les actes seront signés en l'étude de Maître EVEILLARD, Notaire à La Roche-sur-Yon.
- **DE PRÉCISER** que l'acquisition concrète interviendra lors de l'installation au sein de la Maison de Santé pluri-professionnelle des orthophonistes.

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le

ID : 085-218501617-20230914-D_2023_107-DE

SLO

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieuil-le-Dolent le : 19 septembre 2023

COMMUNE DE NIEUL-LE-DOLENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Présents : 17
de Votants : 17

l'an deux-mil-vingt-trois,
le douze septembre,
le - Conseil Municipal de la commune de NIEUL-LE-DOLENT, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Dominique DURAND, Maire.
Secrétaire de séance : Emmanuel FERRE
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2023

PRESENTS : Mmes Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Isabelle CHATAIGNER, Sylvia NAULEAU, Adeline HERITEAU, Nathalie CHARRIER, Peggy POTEREAU, Carine BOMPERIN, Jennifer DULOU – MM Dominique DURAND, Jean-Philippe GUEDON, Didier FRUCHET, Didier CHATEIGNER, Valentin ORIZET, Emmanuel FERRE, Olivier HUBERT, Michel COUMAILLEAU et Sébastien MIGNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne POTHIER, M. Philippe QUAIRAULT.

Objet : Création d'un emploi de secrétaire médicale

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans l'attente de l'ouverture de la future Maison de Santé pluri-professionnelle à savoir : secrétariat médical.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

➤ de créer 1 d'emploi de secrétaire médicale aux conditions suivantes :

Durée du contrat : 12 mois

Temps de travail : 28/35èmes

Nature des fonctions : Secrétaire médicale

Niveau de recrutement : adjoint administratif territorial

Niveau de rémunération : Indice de rémunération : 352 + régime indemnitaire

➤ d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de Nieul-le-Dolent le : 19 septembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

